



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2024

Convocation du 8 octobre 2024
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 10 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit octobre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Yann LE GUEDARD, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, David ROUALEN, Paul PERSONNIC, Pierre MONFLIER, Christophe TRONET, Marie-Hélène PASCO et Martial COLLET

ABSENTS : Viviane BOULIN (donne pouvoir à Mari COURTAS)
Pascale LABBE (donne pouvoir à Maryse LAURENT)
Luc STRIDE (donne pouvoir à Annie LABBE)
Pascal DUBRUNFAUT (donne pouvoir à Christine ORAIN-GROVALET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Gabrielle GOUEDARD

Membres en exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

PERSONNEL COMMUNAL

2024-824 REMBOURSEMENT DE FRAIS

M. LE MAIRE explique qu'un agent du service communication a suivi une formation portant sur le pilotage de drone. L'inscription à l'examen final validant l'autorisation de piloter ce type d'engin a été réglée en ligne par l'agent.

Le détail des frais engagés est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Prénom - NOM	MONTANT
Anne MARLIER-LE HELLARD	30 €

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

mis sur internet le 14 octobre 2024

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID : 022-212202154-20241008-DB20248OCT824-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide**, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **DE REMBOURSER** à l'agent désigné dans le tableau ci-dessus les frais qu'il a été amené à régler.

A Ploufragan, le 10 octobre 2024

LE MAIRE
Rémy MOULIN

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Gabrielle GOUEDARD

